

1. Introduction

Le concours «*Ma thèse en 180 secondes*» est un exercice inspiré du concours «*Threeminutethesis*» qui a eu lieu pour la première fois en 2008 à l'Université du Queens land, en Australie.

Le concours québécois est le premier du genre en langue française et existe depuis 2012. Cet exercice s'est étendu à d'autres pays ces dernières années.

Le concours *Ma thèse en 180 secondes* permet à des **doctorants** de présenter leurs sujets de recherche à un auditoire profane et diversifié. Chaque participant doit faire, en **trois minutes**, un exposé clair, concis et surtout convaincant autour de son projet de recherche.

2. Critères d'admissibilité, règlements et critères d'évaluation

2.1. Critères d'admissibilité des doctorants au concours

Pour prendre part au concours, le participant doit satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes:

- Être **inscrit en doctorat** pour l'année universitaire en cours à savoir l'année 2021-2022 ou avoir obtenu son doctorat après le 1^{er} janvier 2021 dans les spécialités en relation avec la géotechnique;
- Être **inscrit au colloque UNSAT Ouargla 2022** en tant que communicant ou participant;
- Avoir l'autorisation de son directeur de thèse et financeurs éventuels.

2.2. Règlements

- **Les participants ont 180 secondes** pour présenter leurs sujets de recherche de doctorat et expliquer comment la recherche est menée. La personne gardienne du temps sera en charge d'indiquer au candidat le moment de commencer et le moment d'arrêter son élocution.
- Les candidats n'ont droit qu'à une seule diapositive, non animée, pour illustrer leurs propos.
- Le titre de la présentation inscrit sur la diapositive peut différer de celui de la thèse menée par le candidat
- Aucun accessoire ne sera autorisé: pas de note, pas de pointeur laser, etc.
- Les mots d'introduction seront considérés dans le temps de communication.
- Sauf en cas de problème technique majeur, le chronomètre ne pourra en aucun cas être remis à zéro (même si le participant a un trou de mémoire, s'il s'aperçoit qu'il a fait une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt).
- Le participant ne sera pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.
- **Dans le cas où le candidat dépasse les 180 secondes**, il aura le choix: soit de continuer sa prestation et dans le même temps de se **disqualifier** pour la compétition, soit de ne pas terminer sa présentation et donc d'être toujours admissible à la compétition.
- Les participants devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droit ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs.
- La décision du jury est sans appel.

2.3. Critères d'évaluation

Le jury portera une attention particulière au talent d'orateur du candidat et à sa capacité de vulgariser son projet de recherche.

Le rôle du jury, quelque soit le niveau de compétition, est de faire ressortir le/la candidat(e) qui l'aura le plus convaincu et qui représentera les valeurs du concours Ma thèse en 180 secondes et plus largement la diversité des acteurs de la recherche.

2.3.1. Jury

Le jury sera composé de représentants de la communauté scientifique et de la culture scientifique. Si l'étudiant d'un membre du jury participe au concours, le président du jury doit le déclarer à l'ensemble des membres du jury, mais, le membre concerné pourra néanmoins évaluer les autres présentations.

2.3.2. Animateur

L'animateur sera chargé de présenter les candidats, d'annoncer leurs sujets de doctorat complet, de les encourager et de rappeler les règles du concours.

2.3.3. Vidéo

Dans le cas où les prestations des doctorants sont filmées, les organisateurs devront s'assurer de faire signer aux candidats une cession de droits sur leur image.